



Nouvel emploi pas de vacance puis je renoncer a droit de visite

Par **celyncg**, le **10/05/2010** à **12:25**

Bonjour,

je suis divorcé et j'ai 3 enfants que je prends un week end sur 2 et la moitié des vacances scolaires. Cela fait 2 ans que je suis au chômage.Or enfin un peu de positif, début avril j'ai retrouvé un emploi mais je n'aurai pas de vacances cet ete.

Mon ex femme me dit que je dois prendre mes enfants quand meme. Comment dois je en informer mon ex-femme que je ne peux pas pour raison professionnelle et surtout n'aurais je pas d'ennui si je renonce pour cet ete a mon droit de visite et d'hebergement? merci de m'aider, cordialement.

Par **jeetendra**, le **10/05/2010** à **12:48**

Bonjour, vous n'etes pas obligé d'exercer votre droit de visite et d'hébergement, en plus vous avez un motif légitime (reprise d'une activité professionnelle), par contre cela ne vous dispense pas du versement de la pension alimentaire pour les enfants.

Par courrier recommandé avec accusé de réception, expliquez lui les raisons, cherchez une solution à l'amiable, à défaut il vous faudra alors saisir le juge aux affaires familiales, pas besoin d'avocat, cordialement.

Par **celyncg**, le **10/05/2010** à **12:58**

je verse la pension alimentaire tous les mois je vais donc faire une lettre recommandée a mon ex femme tout en esperant que cela n'ira pa devant le JAF etant la premiere fois que je ne peux honorer mes droits de visite merci beaucoup